

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 06 décembre 1999 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Mathieu, Victor Bernard, Christian Roy, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

189-99

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,
et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que l'ordre du jour de la présente session est
adopté tel que présenté.

ADOPTE

190-99

ADOPTION DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,
et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du
01 novembre 1999 et de la session spéciale du 09
novembre 1999 sont adoptés tel que présenté sont adoptés
tel que présenté.

ADOPTE

191-99

DEMANDE CHEVALIERS DE COLOMB - ENSEIGNE LUMINEUSE

ATTENDU la demande des Chevaliers de Colomb pour une
aide financière pour l'installation d'une enseigne
lumineuse sur le clocher de l'église.

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, d'accorder une aide financière de 200,00 \$ au
Chevalier de Colomb pour faire l'installation d'une
enseigne lumineuse sur le clocher de l'église.

ADOPTE

192-99

CLUB MOTONEIGE BEAUCE-CENTRE INC.

ATTENDU la demande du Club de motoneige de Beauce Centre
Inc. Pour une attestation de conformité de leurs
enseignes.

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor
accepte la signalisation pour traverse de chemin
installer par le Club de motoneige Beauce Centre Inc.
Sur le territoire de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTE

193-99

REGLEMENT NUMERO 22-99

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor
d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant
seulement à des propriétés inhabitées entre le 01 janvier
2000 et le 01 avril 2000, soit une partie de chemin du 4

ième Rang Sud située entre les lots 427 et 436
inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-
Victor.

ATTENDU qu'avis motion du présent règlement a été donné le 02 novembre 1998.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil que le règlement numéro 22-99 est adopté.

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 La municipalité de Saint-Victor est dispensé d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du chemin du 4 ième Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring.

ARTICLE 3 La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend du 01 janvier 2000 au 01 avril 2000.

ARTICLE 4. Le règlement numéro 22-99 entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 06 décembre 1999.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER

194-99

PROJET DE SUBDIVISION - ANDREE BERGERON

Proposé par Monsieur Bernard,
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que le Conseil Municipal approuve le plan de cadastre d'une partie du lot 181 pour créer le lot 181-7 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring préparé par l'Arpenteur Géomètre, Yves Thibodeau, le 14 octobre 1999 sous le numéro 2943 de ses minutes. Le Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTE

195-99

DEMANDE DE LUMINAIRE HYDRO-QUEBEC

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande à Hydro-Québec de bien vouloir venir faire l'installation d'un luminaire sur coin Rue Marchand et Commerciale comme décrit sur le plan annexé à la dite résolution.

ADOPTE

196-99

COMPTES A REMBOURSER

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de rembourser les comptes suivants:

La somme de 811,78 \$ en compensation eau-égout est remboursable pour cause de logement vacant appartenant à Michel Bolduc.

La somme de 105,00 \$ en compensation eau-égout est remboursable pour cause de logement vacant appartenant à Madame Irène Paré Champagne.

ADOPTE

197-99

COMPTES DE TAXES NON-PAYES

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil approuve l'état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Victor pour taxes municipales et préparé en vertu de l'article 1022 et suivants du Code municipal. Il est également résolu de mandater le secrétaire-trésorier pour transmettre à la M.R.C. Robert-Cliche, avant le 20 février 2000, l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales dues.

ADOPTE

198-99

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - SOCIETE DU PATRIMOINE

ATTENDU la demande de la Société du Patrimoine pour avoir une aide financière pour leur lancement de livre.

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder à la Société du Patrimoine la somme de 150,00 \$, en guise d'aide financière, pour leur lancement de livre dimanche le 12 décembre 1999.

ADOPTE

199-99

MANDAT A JEANNINE PATRY

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor mandate Madame Jeannine Patry comme représentante au nom du Services Loisirs et Tourisme de Saint-Victor et qu'elle soit autoriser à remettre et à signer tous documents relatifs au dossier du stade concernant l'effondrement du stade et faire le suivi concernant le recours, ainsi que le dossier concernant les fissures de la dalle de béton.

Par le fait même cette résolution mandate Madame Jeannine Patry à travailler en collaboration avec Maître François Gérin, Avocat, Monsieur Marc Ouellette, Expert en sinistre ainsi que Pierre Blais, Ingénieur.

ADOPTE

200-99

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,
Secondé par Monsieur Christian Roy,

et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement:

1179	Cogéco Cable	50,26 \$
1180	Québectel Mobilité	25,82 \$
1181	Praxair	33,37 \$
1182	Turbo Promotions	106,46 \$
1183	Garage Bizier	75,89 \$
1184	Hydro-Québec	1 057,73 \$
1185	Hydro-Québec	33,97 \$
1186	Commerçants de la Chaudière	16,86 \$
1187	Hydro-Québec	7,29 \$
1188	Téléphone St-Victor	715,40 \$
1200	Québectel Mobilité	228,93 \$
1207	Hydro-Québec	1 258,70 \$
1227	Cordonnerie Bureau	168,86 \$
1228	Garage Irenée Groleau	38,00 \$

1229 Excavations André Gosselin

345,02 \$

1230	Magasin Coop		583,36	\$
1231	Beauce Chaine	1	052,43	\$
1232	Bernard Jolicoeur		999,73	\$
1233	Armand Lapointe Equipement		239,78	\$
1234	Hydro-Québec	1	167,00	\$
1235	P.A. Doyon		247,30	\$
1236	Formicriel		74,51	\$
1237	S.A.A.Q.		960,00	\$
1238	Transcontinental		34,14	\$
1239	Fecteau et Frères		3,99	\$
1240	Gestion Denis Cloutier	2	709,98	\$
1241	Asphalte Sartigan	1	231,71	\$
1242	Pavage Sartigan	1	568,80	\$
1243	Alliance Coop	2	326,09	\$
1244	Pitney Works		490,10	\$
1245	Hercule Fortin		38,08	\$
1246	Québectel		34,45	\$
1247	Praxair		297,61	\$
1248	Extincteurs Kaouin		83,62	\$
1249	Boivin et Gauvin		805,98	\$
1250	Assistech Exploitation	1	244,95	\$
1251	Infrastructure Teknika	1	613,24	\$
1252	Clearnet		594,68	\$
1253	Elyps		120,78	\$
1254	M.R.C. Robert-Cliche	1	063,98	\$
1255	Produits Sanitech		51,86	\$
1256	Centre Electrique de Beauce		353,91	\$
1257	Garage Marc Bureau		193,98	\$
1258	Gaétan Jacques Electrique	1	443,23	\$
1259	Systèmes d'imagerie Guy Drouin	1	374,55	\$
1260	Beauce Peinture Professionnelle		34,39	\$
1261	Atelier d'usinage L.B.		44,86	\$
1262	Garage Alain Bolduc		393,10	\$
1263	Techmix		295,44	\$
1264	Ateliers F.L.P.H.	5	891,67	\$
1265	Larochelle Equipement	1	040,43	\$
1266	Bolduc Jacques Thibodeau	452,33		\$
1267	Centre du Camion		523,46	\$
1268	Béton St-Ephrem	1	155,17	\$
1269	Téléphone St-Victor		699,27	\$
1270	M.R.C. Robert-Cliché	7	602,16	\$
1271	Réal Huot	1	566,17	\$
1272	CMP Mayer		356,57	\$
1273	Pneus Beaucerons	3	001,46	\$
1274	Pierre Tardif		20,00	\$
1275	Jacques Bolduc		60,00	\$
1276	Christian Roy		20,00	\$

ADOPTE

201-99

LEVÉE DE LA SEANCE

Proposé par Madame Jeannine Patry,
 Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
 et résolu, à l'unanimité des membres du
 Conseil, que la séance est levée.

ADOPTE

LE MAIRE

LE SECRETAIRE-TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER